

Certification de Compétence d'Ingénieur Professionnel en Sécurité du travail

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Aéronautique, alimentaire, armée, automobile, bois, navale, électricité, constructions services**

Code(s) NAF : **74.90B**

Code(s) NSF : **340r**

Code(s) ROME : **H1302**

Formacode : —

Date de création de la certification : **06/03/1997**

Mots clés : **SECURITE**, **management**, **compétences**, **INGENIEUR**

Identification

Identifiant : **2893**

Version du : **17/10/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **reconnaissance de cette certification par le bâtiment et les travaux publics**

Non formalisé :

- **reconnaissance de cette certification par le bâtiment et les travaux publics**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

C'est affirmer, voire confirmer avec preuve à l'appui, qu'une personne possède une compétence reconnue dans le domaine de la Sécurité au Travail. La certification est un suivi, tout au long de la vie active, de la compétence d'une personne dans le domaine de la Sécurité au Travail.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

- 1) maîtriser l'ensemble du processus de prévention
- 2) contrôler l'application des procédures Qualité Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE)
- 3) Analyser un dysfonctionnement ou une non conformité
- 4) définir des mesures de prévention des risques
 - Caractéristiques des équipements de protection
 - Toxicologie
 - Ergonomie
- 5) Analyser les risques
 - établir ou faire établir le document unique

Public visé par la certification

Tous publics

- établir ou faire établir un plan d'action
 - suivre le document unique
 - réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement
 - réglementations sur les règles de sécurité sur les chantiers.
 - réglementation sécurité incendie
 - chimie
- 6) Etablir un rapport d'accident et d'incident
- 7) Etablir un compte rendu d'analyse
- 8) Former à une démarche Hygiène, Sécurité et Environnement. (HSE)
- 9) Promouvoir des procédures Hygiène, Sécurité et environnement. (HSE)

Modalités générales

établissement d'un dossier. *Ingénieur diplômé et technicien supérieur ayant exercé une fonction d'ingénieur pendant au moins 4 ans*

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

- obtenir une qualification supérieure
- atteindre un grade supérieur
- reconnaissance personnelle, au sein de son entreprise et sur le marché du travail
- obtenir une certification reconnue à l'échelle internationale
- évolution de carrière = Favoriser leur employabilité / mobilité professionnelle

Pour l'entité utilisatrice

- accès au crédit d'impôt
- accès aux marchés publics
- accès aux marchés internationaux
- pouvoir attester des compétences de leurs salariés à travers la certification (et valoriser ces compétences sur le marché)

Evaluation / certification

Pré-requis

- Être en activité depuis au moins quatre ans, au moment du dépôt de sa candidature,

Centre(s) de passage/certification

- Organisme de

- Exercer une fonction réelle d'ingénieur depuis quatre ans minimum,
- Avoir une formation initiale de niveau Bac +2 et des formations complémentaires, qui justifient dans une spécialité précise, le niveau d'ingénieur, (stages, exposés techniques, brevets, publications, travaux personnels, etc.),

Compétences évaluées

- maîtrise correctement le processus de prévention
- contrôle efficacement les procédures Qualité Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE)
- pratique de façon parfaite l'analyse d'un dysfonctionnement
- définit correctement les mesures de prévention des risques au niveau :
 - * des équipements
 - * des accidents
 - * de l'ergonomie des postes
 - * de la toxicologie
- réalise le document unique , sait le faire partager et en assure le suivi correctement
- établit correctement un rapport d'accident
- réalise un arbre des causes
- forme à une démarche HSE
- maîtrise la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement
- dialogue avec les différents autorités extérieures
- sait lire des notices rédigées en anglais
- gère correctement son équipe ou service
- respecte le port des EPI (équipement de protection individuel)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

La validité est Temporaire

3 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Un Certificat de Compétences d'Ingénieur Professionnel + une carte d'Ingénieur

Plus d'informations

Statistiques

120 par an . Plus de 6500 depuis 1997

Autres sources d'information

snipf.org